

OBJET REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE

TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
A L'OCCASION DE LA 9EME BRADERIE COMMERCIALE
DU 6 AU 15 AOUT 2007

La 9ème Braderie du Bas Leclerc s'est tenue du lundi 6 au mercredi 15 août 2007 sur la portion de la Rue Maréchal Leclerc comprise entre Boulevard de l'Océan et Rue Voltaire.

A cette occasion et en l'absence de Délibération du Conseil fixant de manière spécifique les redevances applicables à la manifestation, les tarifs appliqués ont été les suivants :

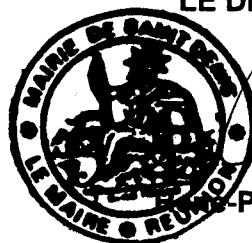
Tarifs pour la durée de la manifestation (10 jours)				
1) Commerçants	Jusqu'à 4 ml	De 4 à 7 ml	Au-delà de 7 ml	
	Sédentaires	46,00 €/ml	64,00 €/ml	82,00 €/ml
	Non sédentaires	69,00 €/ml	89,00 €/ml	116,00 €/ml
2) Camions bars	600,00 €			
3) Structures divertissantes				
	Petit manège	350,00 €		
	Moyen manège	500,00 €		
	Grand manège	700,00 €		

Je vous demande donc :

- 1° d'entériner les tarifs de la 9ème Braderie du bas de la Rue Maréchal Leclerc dont les recettes ont été recouvrées -comme les années précédentes- par le Régisseur du Domaine Public, au profit de la Régie Marchés et Droits de Place ;
- 2° d'autoriser le reversement à la Commune de ces recettes, à hauteur de 83 %, déduction faite des frais de gestion supportés par la Régie au titre de participation à l'organisation de la manifestation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

LE DEPUTE-MAIRE



Paul VICTORIA

OBJET REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE

**TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
A L'OCCASION DE LA 9EME BRADERIE COMMERCIALE
DU 6 AU 15 AOUT 2007****LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/3-20 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Développement Economique, Tourisme et Coopération, et 2° Finances et Administration Générale,

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**6 abstentions
(dont 1 vote par procuration)

pour

MM. Michel TAMAYA, Emmanuel HOARAU,
Mmes Edith NALEM, Hajasoa PICARD
et Marie Monique ORPHE

autres élus présents et mandatés

ARTICLE 1

Entérine les tarifs de la 9ème Braderie du bas de la Rue Maréchal Leclerc dont les recettes ont été recouvrés -comme les années précédentes- par le Régisseur du Domaine Public, au profit de la Régie Marchés et Droits de Place, soit :

Tarifs pour la durée de la manifestation (10 jours)			
	Jusqu'à 4 ml	De 4 à 7 ml	Au-delà de 7 ml
1) Commerçants			
Sédentaires	46,00 €/ml	64,00 €/ml	82,00 €/ml
Non sédentaires	69,00 €/ml	89,00 €/ml	116,00 €/ml
2) Camions bars	600,00 €		
3) Structures divertissantes			
Petit manège	350,00 €		
Moyen manège	500,00 €		
Grand manège	700,00 €		

ARTICLE 2

Autorise le reversement à la Commune des recettes de la 9ème Braderie Commerciale, à hauteur de 83 %, déduction faite des frais de gestion (17 %) supportés par la Régie Marchés et Droits de Place au titre de participation à l'organisation de la manifestation.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 9 OCT. 2007



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA